



FLASH INFO

EDITO

Chères Mahieutines, chers Mahieutins,
 le 27 décembre dernier le préfet des Yvelines acceptait la démission de M. Robert RIVOIRE de son poste de maire. M. RIVOIRE avait fait cette demande dans l'intérêt de la commune, ayant estimé que son état de santé ne lui permettait plus d'assumer pleinement sa charge. Je tiens ici à le remercier, au nom de tous, pour l'ensemble de son action depuis 2017. D'abord comme conseiller municipal, puis comme adjoint et enfin comme maire. Lors des trois années de son mandat de premier magistrat de la commune, avec son équipe, il a mené à bien de nombreux chantiers et redressé les finances de la commune. Pour son engagement au service de la commune, nous devons lui dire : Merci Robert ! Ce départ a déclenché un processus d'élection partielle, le conseil municipal devant être complet pour élire son nouveau maire. Le 12 mars, 4 nouveaux conseillers ont été élus et sont venus compléter l'équipe en place. Le 17 mars, le conseil municipal m'a confié la mission d'être votre maire pour les trois années à venir. Je compte la mener à bien, avec l'aide des autres élus et toujours à l'écoute de chacun d'entre vous.



Patrick BOURDEAUX
 Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Résultats élection municipale partielle

Nombre de sièges à pourvoir	4
INSCRIPTIONS	631
ABSTENTIONS	321
VOTANTS	310
BLANCS/NULS	3
EXPRIMES	307
Majorité absolue	154
Quart des électeurs	158

ABSTENTIONS	50,87%
PARTICIPATION	49,13%
BLANCS/NULS	0,97%
EXPRIMES	99,03%

CANDIDATS	Nombre de voix	Pourcentage	Elus
COLLEU Christian	92	29,97%	Non
CROQUELOIS Cécilia	98	31,92%	Non
DEGHAYE Susanna	102	33,22%	Non
FARÉ Frédéric	92	29,97%	Non
DELANGE Mélanie	199	64,82%	Oui
FONTAINE Frédéric	192	62,54%	Oui
JODIN Didier	205	66,78%	Oui
JOUFFROY Laurent	217	70,68%	Oui
TURQUETY Philippe	26	8,47%	Non

Conseil municipal d'installation

Suite à l'élection municipale partielle du dimanche 12 mars, le conseil municipal s'est réuni le vendredi 17 mars et a élu le maire et ses adjoints.

- Maire : Patrick BOURDEAUX
- 1er adjoint : Didier JODIN
- 2ème adjointe : Sandrine HAGNIER
- 3ème adjoint : Frédéric FONTAINE
- 4ème adjoint : Arnaud GOEPP

Le maire a donné les délégations suivantes :

- Finances : Didier JODIN
- Enfance et Jeunesse : Sandrine HAGNIER
- Communication, Culture, Animation et Associations : Frédéric FONTAINE
- Urbanisme et Bâtiments Communaux : Arnaud GOEPP

Centre de loisirs

Le centre de loisirs est ouvert pendant les vacances du 24 au 28 avril : quelques places sont encore disponibles.

AIRE DE JEUX

L'aire de jeux a ouvert ses portes le mardi 20 mars conformément au calendrier prévu.

C'est la concrétisation d'un projet débuté par l'équipe municipale en 2022. Le coût total du projet est de 70.000 € dont 40% ont été subventionnés par une Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

L'aire de jeux est un espace de vie ludique, pédagogique, convivial et intergénérationnel. Elle accueille les enfants de 1 à 12 ans. Elle intègre un agrès inclusif normé PMR. Pour la sécurité des enfants, elle est entourée d'une clôture avec un portillon.

L'aire de jeux sera accessible aux enfants du centre de loisirs lors des mercredis et des vacances scolaires, accompagnés de leurs animatrices. Le matériel choisi est durable, son entretien limité.

CAFÉ MOBILITÉ

Du 13 au 16 avril, Pouce d'Yvelines organise une campagne d'incitation à l'utilisation de l'application Rezo Mobicoop dont on connaît déjà les arrêts rehaussés d'un pouce vert dans nos villages. À cette occasion, un café mobilités aura lieu à la salle des fêtes de Villiers-le-Mahieu le samedi 15 avril de 10h à 12h ; Un moment qui conjuguera convivialité et évolution de nos comportements pour bien pratiquer les mobilités organisées.

GRENIERS DE PRINTEMPS

Dimanche 14 mai de 9h à 18h.

Ouverture des inscriptions : mercredi 5 avril.

Informations/réservations : fav78770@gmail.com - 07 67 54 71 31

FÊTE DU VILLAGE

La fête du village est programmée le samedi 10 juin.

Certains d'entre vous ont proposé leur aide, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Informations pratiques

Arrêté préfectoral sur la gestion de la sécheresse

La préfecture des Yvelines a pris des mesures de restriction de l'usage de l'eau. Les communes de la zone Centre du département, dont fait partie Villiers-le-Mahieu, sont placées en zone d'alerte.

Cet arrêté implique des obligations pour les particuliers, notamment en terme d'arrosage.

L'intégralité de l'arrêté est affiché à l'extérieur de la mairie et disponible sur le site internet.

Chenilles processionnaires

Cet insecte nuisible pour l'homme et les animaux est présent dans notre région. A Villiers-le-Mahieu il s'est attaqué aux deux pins sur le stade qui vont devoir être coupé par mesure de sécurité.

Collecte des déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux reprendra chaque vendredi à partir du 7 avril. Plus d'informations sur le site Web de la mairie.



Inauguration de l'aire de jeux le samedi 15 avril à 11h

La municipalité distribuera des chocolats aux enfants et offrira des boissons.

Venez nombreux!



VOTRE MAIRIE

OUVERTURE AU PUBLIC

Les lundis, mardis, mercredis,
jeudis et vendredis
de 10h à 12h

Les mardis de 17h à 19h30

18 Rue du Centre
78770 Villiers-le-Mahieu

CONTACT

01.34.87.40.83

mairie@villiers-le-mahieu.fr

secretariat@villiers-le-mahieu.fr

www.villiers-le-mahieu.fr

Suivez la page Facebook
de la Mairie
de Villiers-le-Mahieu

